

CAMPS D'HOMMES, CAMPS DE FEMMES : PREMIÈRES APPROCHES. ETUDE D'UNE ANCIENNE DÉPORTÉE DE RAVENSBRÜCK

Anise Postel-Vinay

Presses de Sciences Po | *Histoire@Politique*

2008/2 - n° 05
pages 4 à 4

ISSN 1954-3670

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2008-2-page-4.htm>

Pour citer cet article :

Postel-Vinay Anise, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique*, 2008/2 n° 05, p. 4-4. DOI : 10.3917/hp.005.0004

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück

Anise Postel-Vinay

C'est en lisant les mémoires d'anciens déportés que je me suis posée la question de la comparaison entre les camps d'hommes et les camps de femmes. Le degré de brutalité et de cruauté régnant dans les camps d'hommes me paraissait supérieur à celui que nous avons connu à Ravensbrück. Or, de manière paradoxale, je trouvais ça et là, dans les témoignages masculins, l'idée que les femmes avaient plus souffert dans les camps que les hommes. Peut-être la sollicitude des déportés à l'endroit de leurs camarades féminines était-elle inspirée par l'image traditionnelle de l'homme devant protection à la femme, de même que ma sensibilité à leur sort pouvait relever d'une conception symétrique, celle de la femme comme d'un être fort et disposant de plus de ressources que ne le laisse croire sa vulnérabilité relative. Différents, complémentaires, mais aussi inégaux selon les circonstances, tels m'apparaissent et m'apparaissent les deux sexes. Conception certainement marquée au coin de ma génération. Autre limite de la réflexion qui suit : elle n'englobe pas la totalité du phénomène concentrationnaire. Elle concerne le type de camps de concentration dont j'ai une expérience et sur lesquels j'ai fait des recherches, et n'inclut pas les camps de la « solution finale » qui nécessiteraient une étude spécifique ¹.

Les données statistiques publiées récemment par la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD) ont paru étayer mon interrogation sur la situation comparée des hommes et des femmes : la FMD a identifié 86 048 personnes déportées par mesure de répression. Cette dernière expression vise à distinguer ce type de déportation de celui des familles juives, déportées par mesure de persécution, qui représente environ 76 000 autres personnes. Parmi les 86 000 déportés par mesure de répression, on compte près de 78 000 hommes et plus de 8 800 femmes. Une petite minorité a été envoyée dans les prisons du Reich, et y est restée. Ceux-là sont revenus en très grande majorité. Les autres, qui ont été transférés dans les camps de concentration, ne sont revenus que dans la proportion d'environ 55 % pour les hommes, et 75 % pour les femmes ². La différence dans le taux de retour est-elle la même pour tous les pays d'origine de la déportation (qui correspondent globalement à des nationalités de déportés) ? Ce serait à vérifier. Autre question : la différence s'observe-t-elle de la

¹ Sur le sort des femmes juives déportées, un ouvrage a fait le point des débats en 1998 : Dalia Ofer, Lenore J. Weitzman (eds), *Women in the Holocaust*, New Haven (Conn.), London, Yale University Press, 1998, 402 p.

² Fondation pour la mémoire de la déportation, *Le livre-mémorial des déportés de France par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Tirésias, 2004, p. 53, 79 et 113-117. Le taux de retour des détenues de KZ est calculé sur la base de 5 017 parcours identifiés en KZ ; celui des hommes est tiré de 53 976 parcours identifiés en KZ, hommes et femmes réunis, pour lequel le taux de retour est de 44 %.

même façon chez les déportés par mesure de persécution ? Rappelons que les juifs, déportés en camp de concentration et d'extermination immédiate, n'ont survécu que dans la proportion de 3 %. Pour la petite moitié (41 %) des juifs et des juives de France qui n'ont pas été gazés à l'arrivée, on observe un taux de retour moins inégal selon le sexe que pour les déportés par mesure de répression : 10,5 % pour les femmes, et 9,5 % pour les hommes³. Encore ce résultat est-il une moyenne qui efface une chronologie très contrastée entre les convois de 1942-1943, pour lesquels les hommes ont mieux survécu que les femmes, et ceux de 1944 où l'inverse s'est produit, ce qui traduit pour partie la diversité des conditions de vie et de travail selon que l'on était affecté à tel ou tel endroit du complexe concentrationnaire. Les parcours des déportées à travers l'Allemagne peuvent ainsi fragiliser les comparaisons fondées sur le taux de retour. Par exemple, certaines déportées sont demeurées plus ou moins longtemps dans des prisons allemandes avant d'être internées en KZ (« *Konzentrationslager* »). D'autres sont passées par des camps de régimes différents. Le cas extrême et singulier est sans doute celui du convoi du 24 janvier 1943 qui a emmené à Auschwitz 230 femmes arrêtées pour faits de résistance, dont la moitié de communistes⁴. En août 1944, les survivantes – 52 femmes – ont été transférées à Ravensbrück. Sur la durée de la guerre, 49 femmes du convoi initial ont survécu, soit un taux de 21 %, très inférieur à la moyenne (75 %), qui est pour l'essentiel dû au passage par Auschwitz.

On voit par ce dernier exemple que même si on se limite à un pays d'origine de la déportation, à un type de déportation (par mesure de répression), et à un seul camp (Ravensbrück), l'analyse demande des précautions. Dans les lignes qui suivent, je ne prends en compte que ce qui me paraît comparable, mais l'analyse aurait encore besoin d'être affinée. N'entrent pas dans la comparaison les quatre grands centres de mises à mort de familles juives (Chelmno, Treblinka, Sobibor et Belzec) et le camp-ghetto de Theresienstadt, ni les deux camps qui combinaient l'extermination immédiate des juifs et l'extermination par le travail de juifs et de non-juifs (Auschwitz et Lublin-Majdanek). Restent une douzaine de camps de concentration avec leur millier de camps satellites. Ravensbrück, ouvert en mai 1939, était le seul grand camp de femmes⁵. Chacun de ces KZ a accueilli entre 45 000 et 240 000 détenus, selon une chronologie variable⁶. Environ 123 000 femmes sont passées par Ravensbrück, mais il faut aussi noter la présence de femmes à Bergen-Belsen, en nombre croissant, jusqu'à ce qu'elles représentent les deux tiers des détenus au moment de la libération.

Le sujet est complexe parce qu'il faut d'abord poser les termes de la comparaison. A ma connaissance, il n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Les livres qui étudient le système concentrationnaire en son ensemble ne s'attardent pas sur une

³ Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des Juifs en France*, Paris, FFDJF et The Beate Klarsfeld Foundation, 1993, p. 1122-1124.

⁴ Fondation pour la mémoire de la déportation, *op. cit.*, p. 577.

⁵ Les principaux camps de concentration d'hommes sont : Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Dora, Flossenbürg, Gross-Rosen, Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Neuengamme, Sachsenhausen, Stutthof. Cette liste a une valeur indicative, la définition des *Konzentrationslager* et de leur périmètre ayant évolué.

⁶ Christian Bachelier, « Brève nomenclature des camps », dans François Bédarida et Laurent Gervereau (dir.), *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, BDIC, 1995, p. 64-77.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

éventuelle dichotomie, quand même ils pensent à l'évoquer ⁷. A côté de ces travaux généraux, de nombreuses monographies de camps sont maintenant disponibles, mais elles n'entrent pas dans ce qu'on appelle « l'histoire du genre ». Chaque camp est étudié pour lui-même ⁸. De même, s'il s'agit de l'histoire des femmes déportées, les livres portent sur elles seules ⁹. Pourtant, de la comparaison ressortent des données implicites qui, sans être au cœur ou à l'origine du système concentrationnaire, en mettent en lumière certains ressorts.

Le nazisme, un racisme extrême dans lequel le sexisme a peu de part

Bien qu'aucun livre solidement étayé n'ait traité de la comparaison entre les camps d'hommes et de femmes, une branche des « *Gender Studies* » a tout de même abordé la question et tenté de montrer que les femmes juives avaient subi une double persécution, comme juives et comme femmes ¹⁰. Le concept de « gynocide » flotte à l'horizon de cette prise de position. Elle me paraît fautive car l'idéologie nazie excluait de laisser vivre les hommes juifs, quand bien même toutes les femmes juives eussent été préalablement exterminées. Et en ce qui concerne l'internement en camp de concentration par mesure de répression, l'hypothèse d'une répression accrue des femmes me semble, également, loin d'être démontrée.

L'administration concentrationnaire était la même pour les hommes et les femmes. Les camps relevaient de la SS. Leur but est exprimé dans les quelques règlements de camp qui n'ont pas été détruits. Celui du camp d'hommes d'Esterwegen, datant de 1934, l'exprime en termes crus ¹¹ :

« Art. 1. But du camp de concentration
Le détenu aura tout loisir de réfléchir aux raisons qui l'ont amené au camp de concentration ; il aura l'opportunité de faire amende honorable envers sa patrie

⁷ Joseph Billig, *L'hitlérisme et le système concentrationnaire*, Paris, PUF, 1967, 321 p. ; du même, *Les camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien*, Paris, PUF, 1973, 346 p. ; Olga Wormser-Migot, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, PUF, 1968, 660 p. ; François Bédarida et Laurent Gervereau (dir.), *op. cit.*

⁸ Le principal ouvrage sur Ravensbrück est celui de Bernhard Strebel, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, 764 p. ; cf. aussi la série d'ouvrages *Der Ort des Terrors*, dirigés par Barbara Distel et Wolfgang Benz, parus à Munich chez Beck. Le volume 4, paru en 2006, traite notamment de Ravensbrück.

⁹ Cf. Claus Füllberg-Stolberg, Martina Jung, Renate Riebe, Martina Scheitenberger, *Frauen in Konzentrationslagern. Bergen-Belsen, Ravensbrück*, Brême, Temmen, 1994, 347 p. ; et *Frauen-KZ Ravensbrück*, introduit par G. Zörner, [Herausgegeben vom Komitee der Antifaschistischen Widerstandskämpfer in der Deutschen Demokratischen Republik], Berlin, DVW, 1971, 232 p.

¹⁰ Cf. Caroll Rittner & John K. Roth, *Different Voices*, Paragon House, St Paul, Minnesota, 1993, et notamment la contribution de Joan Ringelheim, « Women and the Holocaust : A Reconsideration for Research », p. 373-418 ; pour une discussion de cette contribution, voir Liliane Kandell, « Quel chagrin, quelle pitié! », *Les Temps modernes*, n° 587, avril-mai 1996, p. 215-248.

¹¹ „Besondere Lagerordnung für das Gefangenen-Barackenlager“, Konzentrationslager Esterwegen, 1^{er} août 1934, (reproduit dans Erich Kosthorst/ Bernd Walter, *Konzentrations- und Strafgefangenenlager im Emsland 1933-1945*, Droste Verlag, Süsseldorf, 1985, p. 85-89) et traduit dans *Paris-Match*, 11 janvier 1940.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

et ses compatriotes et de reconnaître les mérites du régime national-socialiste, à moins qu'il ne préfère, gardant là un point de vue tout personnel, mourir pour les fins inavouables de la seconde ou de la troisième internationale judéo-marxiste d'un Marx ou d'un Lénine. »

Un texte joint au règlement de Ravensbrück qui date de 1939 est d'apparence plus sobre ¹² :

« I - But et organisation du camp de concentration

Le camp de concentration a pour but de détenir toutes les personnes hostiles au peuple et à l'Etat, qui, par leur comportement, mettent en danger l'existence et la sécurité du peuple et de l'Etat, et doivent donc être, pour des raisons de sécurité, d'éducation ou de prévention, privées de liberté personnelle en vertu de dispositions légales. »

Hommes ou femmes, les détenus étaient des « *Schutzhaftgefangen* », une expression intraduisible qui signifie « détenu par mesure de protection », sous-entendu « du peuple et de l'Etat ». Promulguée dès le 4 février 1933, quelques jours après la prise du pouvoir par Hitler, la « loi pour la protection du peuple » avait été complétée au lendemain de l'incendie du Reichstag, le 28 février, par un « décret du président du Reich pour la protection du peuple et de l'Etat ». Ces textes qui donnaient une apparence juridique à la dictature ont permis d'ouvrir les premiers camps de concentration – Oranienburg et Dachau – dès le mois de mars. Toute personne considérée comme « mettant en danger l'existence et la sécurité du peuple et de l'Etat » était donc conduite en KZ. La raison pouvait en être politique – les communistes, les socialistes et les simples républicains ont été les premiers visés –, mais aussi sociale ou raciale. Le racisme nazi englobait non seulement la haine envers les juifs et le mépris des « races inférieures », mais aussi toute personne affectée d'une simple déficience de santé. Tous étaient considérés comme nuisibles à la race aryenne. Le même personnel SS masculin encadrait les camps, avec pour les femmes un échelon intermédiaire de gardiennes : les « forces auxiliaires féminines » de la SS. Les centaines de milliers de prisonniers et leurs geôliers constituaient un « autre monde » – comme l'écrivit Germaine Tillion ¹³, où tous les détenus subissaient en principe le même régime d'humiliation, de cruauté et d'acheminement vers la mort.

Le sexisme n'entraînait pas dans la « défense du peuple ou de l'Etat », ou du moins il n'y était pas plus présent que dans les politiques des pays européens d'alors. La haine des femmes – telle qu'on peut la connaître encore aujourd'hui en certains pays – n'était pas à l'ordre du jour. Le système patriarcal s'était durci à raison des progrès de la dictature, mais la femme, si elle était jugée aryenne et conforme à l'idéal raciste, était mise à l'honneur. On pourrait même arguer du fait que les femmes n'étaient pas mêlées aux hommes dans les camps pour y voir la perpétuation d'une tradition

¹² « But et organisation du camp de concentration », [1939 ?], deux pages. Ce texte a été placé en tête des « Instructions [provisoires] pour le camp de concentration de Ravensbrück (Règlement de camp) » déposées au mémorial de Ravensbrück. L'ensemble a été aimablement traduit par Christophe Dumas, germaniste, maître de conférences à l'université d'Angers. Ces deux pages (« But et organisation... ») se trouvent aussi en tête de plusieurs documents relatifs à l'organisation des camps, sous la cote BundesArchiv NS 3 / 391.

¹³ Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1973, p. 231.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

pénitentiaire indépendante du régime politique, et finalement favorable aux femmes. Les femmes des KZ n'ont pas subi la mixité des camps soviétiques, où la faim combinée avec la pression des prisonniers masculins menait souvent les femmes, y compris les fillettes, à la prostitution forcée au bénéfice des autres « zeks ¹⁴ ».

Le système concentrationnaire n'était donc pas sexuellement orienté, du moins pas plus que ne l'étaient les conceptions générales de l'époque, mais à l'intérieur du cadre général commun, le monde qu'il produisait présentait une grande diversité de situations. Les détenus étaient soumis à une variété de traitements selon leur fonction dans le camp, selon le travail qui leur était imposé, selon leur place dans l'échelle des « races » (les juifs et les tsiganes comme « sous-hommes », et les slaves en tant que « race inférieure ») selon l'époque aussi, le lieu, les changements de personnel SS... et le sexe.

La question de la nature et de la culture féminines

Avant de parler des différences de traitement entre les hommes et les femmes, il faut se placer dans la controverse portant sur la nature et la culture des femmes. Dans la mesure où le régime des camps agressait les détenus dans leur capacité de survie, il est légitime de se demander si les femmes n'ont pas un atout dans ce domaine. Le fait que depuis le XIX^e siècle au moins, d'aussi loin que remontent les statistiques, et dans presque tous les pays du monde, le taux de mortalité infantile des filles soit sensiblement inférieur à celui des garçons, ne peut être éliminé du questionnement ¹⁵. De même, le paradoxe actuel qui veut que l'écart de longévité entre les hommes et les femmes continue de croître au bénéfice des femmes alors que les conditions de vie des uns et des autres s'égalisent, mérite considération ¹⁶. Tout au long de sa vie, une femme est tourmentée par mille misères physiques qu'elle a l'habitude de supporter sans se plaindre. Dans les marches de la mort des évacuations finales des camps, il semble que les femmes ont résisté plus longtemps. On n'a naturellement aucun chiffre et il se peut aussi qu'au départ les hommes étaient déjà dans un état d'épuisement supérieur à celui des femmes. Est-ce céder au cliché que de dire que les femmes sont plus « charnelles » que les hommes ? Ce sont elles qui transmettent la vie. Elles ne l'abandonnent pas aisément.

En outre, phénomène culturel, le comportement de groupe féminin est probablement plus adapté à la survie en situation extrême. Dans un groupe de détenues obligées de vivre dans des conditions inimaginables de promiscuité, de privation de nourriture, de sommeil et d'hygiène, les disputes vont bon train, les vols ne sont pas rares. Mais on voit naître aussi de petits îlots d'entraide, de rapports civilisés, d'amitié, qui facilitent la vie quotidienne. Pour améliorer la nourriture, les vêtements, les

¹⁴ Anne Applebaum, *Goulag, une histoire*, traduit de l'anglais, Paris, Gallimard, 2005, chapitre 15 : « Femmes et enfants ».

¹⁵ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, *Too Young to Die : Genes or Gender ?* New York, 1998, p. 25, p. 89-92.

¹⁶ Jean-Pierre Renard, « La surmortalité masculine dans le monde : à la recherche d'échelles et de problématiques », *Espaces, Populations, Sociétés*, Lille, 1990/3, p. 459-466.

installations pour la nuit, les femmes ont des idées, elles « se débrouillent » mieux que les hommes. Ceux-ci, dans les mêmes conditions, laissent éclater des poussées de violence ou préparent des coups bas qui peuvent aller jusqu'à la mort. Les luttes pour les petits postes dans le camp des hommes ont été parfois mortelles. Les antagonismes politiques entre détenus masculins étaient aussi plus prononcés qu'entre femmes, comme le montrent les exemples de Mauthausen et Buchenwald.

Ces comportements différenciés se retrouvent au niveau de la garde SS. La brutalité des gardiens à l'égard des prisonniers était plus nette que celle des gardiennes à l'égard des femmes. Les gardiennes giflaient beaucoup, mais leurs coups de gourdin étaient moins fréquents et moins violents. Même leurs piétinements à coups de bottes ne parvenaient pas à faire mourir une détenue. Elles allaient chercher un SS qui rapidement finissait le travail.

Un traitement commun pour tous : l'humiliation et la terreur

Dans la doctrine nazie, le terme de « sous-homme » ne vise que les juifs et les tsiganes, mais dans la réalité des camps, tout détenu, quel que soit son statut ou son sexe, était traité comme tel dès l'arrivée. Le traitement commun consistait à le faire passer de l'état de « sous-homme » à celui de vermine – ce qui justifiait alors de s'en débarrasser, par gazage, piqûre, famine complète, etc. L'humiliation et la terreur présidaient à la série de mesures destinées à affaiblir les prisonniers et les prisonnières : le supplice quotidien de l'appel, des appels, debout, dehors, par tous les temps, la nuit, le jour, dans un silence absolu. Aux appels s'ajoutaient les heures de « pose », debout indéfiniment, à titre de punition collective ou individuelle. Les carences que les organismes devaient supporter étaient programmées : insuffisance de nourriture, de sommeil, de vêtements, d'hygiène, de soins médicaux, de place pour dormir.

Les « punitions » étaient distribuées pour des riens : un « lit » mal fait (à l'époque où les paillasses étaient entretenues), une gamelle non rangée, un journal glissé sous son vêtement pour avoir plus chaud. Ces punitions étaient minutieusement hiérarchisées, « pose », mise au cachot avec ou sans lumière, avec soupe accordée seulement tous les quatre jours, cellule inondée d'eau jusqu'aux chevilles, ou encore, famine totale. Les « *Leichenträger* » (les détenues ramasseuses de cadavres) retrouvaient la victime recroquevillée dans un coin de la cellule.

Pour les délits plus graves, comme le vol de pain, le manque de travail à l'usine, c'était les 25 coups administrés au détenu dénudé à partir de la taille, attaché sur un chevalet construit exprès à cet usage, devant le commandant, le chef du camp, l'infirmière chef et le médecin SS qui surveillait le pouls du ou de la suppliciée. Il ou elle ne survivait pas toujours à la punition. On note cependant une différence à propos des 25 coups : ils n'étaient pas publics à Ravensbrück, et le châtiment n'était appliqué qu'après que Himmler lui-même en eut donné l'autorisation, tandis qu'à Mauthausen, un simple kapo pouvait administrer les 25 coups sans plus de procédure, ce qui les rendait plus fréquents.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

Quant aux exécutions, il y en eut environ 500 à Ravensbrück. Elles n'étaient pas publiques dans ce camp alors qu'elles l'étaient dans beaucoup de camps d'hommes où elles s'accompagnaient souvent d'un cérémonial destiné à humilier aussi bien la victime que les détenus qui étaient contraints d'assister à la mise en scène entourant la pendaison.

Des hommes et des femmes ont été indifféremment soumis à d'abominables pseudo-expériences médicales (vivisection et infections volontaires de jambes de jeunes filles ; stérilisation de tziganes, hommes, femmes, petits garçons, petites filles ; exposition à des gaz de combat ou à des basses pressions mortelles, etc.). Des détenus hommes et femmes atteints de malformations, légères ou sévères, disparaissaient dans l'infirmerie et n'en revenaient jamais. Une paralysie faciale, une pilosité anormalement développée suffisaient à causer la disparition.

Enfin, tous les camps abritaient la « *Politische Abteilung* », le bureau de la Gestapo. Celle-ci traitait des punitions pour faits graves, et, aussi, poursuivait les enquêtes ayant motivé les arrestations. Elle usait de la torture, soit dans ses propres locaux, soit dans le bunker, la prison du camp.

Le pire pour les hommes : le travail et les cruautés

Le travail était pour les hommes une cause de mortalité importante, alors que pour les femmes, il semble que la SS ait tenu compte, dans une certaine mesure, de leur moindre force physique. Ainsi on n'envoyait pas de femmes dans les carrières ni dans les briqueteries qui étaient les grandes pourvoyeuses de mort. Non seulement le travail y dépassait toutes les bornes de l'humain, mais ces chantiers servaient aussi de lieux d'exécution. La carrière de Mauthausen avec ses 186 marches est la plus connue. Quant à celle de Sachsenhausen près de Berlin, on l'appelait le kommando Speer puisque ce célèbre architecte, ami du Führer, exigeait des masses de pierre pour les travaux géants de Hitler. Chaque soir, les détenus rapportaient dans des brouettes ou sur des civières, les morts de la journée. Dans les chantiers de construction, aussi, de nombreux détenus mouraient sur place. Quand un transport de mille hommes partait pour une usine, il arrivait que rien ne fût prévu pour les héberger comme ce fut le cas pour Robert Antelme et ses camarades qu'on entassait la nuit sur le sol glacé d'une église¹⁷. Sur certains chantiers, pas de cuisine, pas de salle d'eau pour se laver, feuillées réduites à de simples tranchées, et un rythme de travail dément accompagné de coups de façon permanente. Il y avait aussi ce qu'on appelait les « Baubrigade » où les hommes ne faisaient que construire des baraques ou déblayer les villes bombardées, kommandos particulièrement meurtriers. Le creusement des galeries souterraines dans le Harz pour abriter des usines, qui fit la terrible réputation de Dora, était aussi réservé aux hommes. On note cependant quelques exceptions : des femmes ont été employées pour les construction de baraques, le creusement de tranchées ou le déblaiement de villes bombardées. Les

¹⁷ Robert Antelme, *L'espèce humaine*, première édition en 1949.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

détenues de Ravensbrück envoyées à Amstetten, un nœud ferroviaire près de Mauthausen, eurent à déblayer la gare qui fut bombardée à plusieurs reprises. Une trentaine de femmes dont douze Françaises furent même victimes d'un bombardement le 20 mars 1945. Des détenues horriblement blessées ne reçurent aucun soin et moururent dans la nuit qui suivit.

Certaines pratiques de cruauté étaient réservées aux hommes. Par exemple, il n'y avait pas de « poteaux » dans les camps de femmes. Le supplice du poteau existait déjà au Moyen Age : la victime est suspendue au haut du poteau par ses bras retournés en arrière et n' a pas d'appui pour les pieds. Le tristement célèbre gestapiste Klaus Barbie utilisait ce supplice à Lyon. Lui n'hésitait pas à y soumettre les femmes. Le jeu de la « *Mütze* » est aussi une spécialité des camps d'hommes : un SS attrapait le calot d'un détenu, le lançait dans la zone interdite près d'un mirador, et il ordonnait au détenu d'aller chercher son calot sous peine d'être fusillé sur place. Le détenu s'approchait de son calot et la sentinelle du mirador tirait. Egalement réservé aux hommes, était le supplice du « sport » : au retour du travail, les hommes devaient encore faire des pompes devant leur Block. Dans certains camps d'hommes, tous les déplacements se faisaient au pas de course. Quelques camps, comme Hinzert, étaient connus pour la fréquence des pratiques sadiques. On ne peut énumérer tous les supplices imaginés par les SS, le crapaud autour du bassin (Sarrebück), les crânes de deux détenus cognés l'un contre l'autre (Buchenwald)... Ces brutalités et cruautés gratuites n'avaient pas cours à Ravensbrück, mises à part les tortures pratiquées par la Politische Abteilung qui présentaient parfois un caractère gratuit, comme de torturer une femme pour des faits de résistance accomplis dans son pays d'origine longtemps après sa propre arrestation.

Au hasard de la vie du camp, il arrivait souvent qu'un détenu soit tué. Ces assassinats courants, non programmés, existaient à Ravensbrück, mais en beaucoup moins grand nombre. A Mauthausen, pour un rien, un retard dans le rang, les détenus pouvaient être condamnés au « jet » : un jet d'eau glacée très puissant par temps froid, homme debout contre un mur, la victime survivait rarement.

Le pire crime que puisse commettre le concentrationnaire est l'évasion car il déshonore l'administration du camp. Repris, il est battu à mort, ou pendu, ou on l'installe sur une hauteur du camp où il doit rester debout sans bouger, ni boire, ni manger, jusqu'à ce qu'il meurt. Cela prend deux ou trois jours. Chez les femmes, une évadée reprise recevait les vingt-cinq coups et était enfermée au « *Strafblock* » (le bloc disciplinaire), ou encore livrée à la vindicte de ses camarades qui avaient dû « poser » en appel, en punition collective. Le cas s'est présenté pour une tzigane, Katharina Waitz, qui, une fois reprise, a été achevée par ses co-détenues qui avaient subi en punition collective deux jours et demi de station debout et trois jours de privation de nourriture¹⁸. Reprises après leur évasion, deux Polonaises du kommando de Beendorf dépendant de Ravensbrück, ont aussi été battues par leurs codétenues. Ces cas d'évasion sont demeurés exceptionnels.

¹⁸ Le cas extraordinaire de Katharina Waitz, qui réussit à s'évader deux fois de Ravensbrück, est décrit par Bernhard Strebler, *op. cit.*, p. 263-264.

Le pire pour les femmes : les enfants

Ce n'était pas les douze heures de travail par jour qui était le pire pour les femmes. Même si les travaux de force ne leur étaient pas épargnés, ils n'avaient pas valeur de procédé d'extermination journalière. Statistiquement, la nature du « travail » imposé explique certainement une bonne partie de la différence des taux de mortalité entre hommes et femmes. Chez les femmes, les morts au travail n'étaient pas rares, cependant. Les gardiennes (« *Aufseherin* ») étaient armées d'un gourdin, et d'un pistolet dont elles n'avaient le droit de se servir qu'en cas de légitime défense. En outre, Ravensbrück est le premier camp où l'on a introduit les chiens, pour aider les « *Aufseherin* » à garder les femmes. Ils portaient un petit manteau gris, avec le sigle SS brodé sur le col. Les morsures de chiens étaient fréquentes et souvent mortelles. Chez les hommes, les coups de crosse des fusils dont disposaient les gardiens remplissaient le même office.

Un détail qui aggravait la situation des détenues était la taille des objets de la vie quotidienne, calibrés pour des hommes. Ainsi des bidons de « soupe » ou de « café », ou des outils de terrassement : la « *Trag* », caisse avec quatre poignées qui, vide, était déjà trop lourde pour pouvoir être soulevée, ou les pelles dont le manche était trop long et trop gros pour des mains de femmes. Mais les détenues savaient aussi ruser avec les ordres. Bernhard Strebel cite un document daté de juin 1944, qui rend compte des tensions entre l'industrie et la SS. Les industriels demandaient des contingents de femmes par groupe de 500 tandis que la SS n'en voulait livrer que par groupe de 1 000. Les raisons données ne manquent pas d'intérêt :

« Ce n'est qu'une question de surveillance. Il n'est pas facile de surveiller les femmes, parce qu'elles trichent mieux et que, quand elles s'évadent, elles se cachent et se débrouillent. Les équipes de surveillance réduites dont nous disposons suffisent tout juste à maintenir la cohésion du groupe. Une division du groupe exigerait l'embauche de nouvelles équipes de surveillance ¹⁹. »

Ce document ouvre une piste. L'image des femmes qui « trichent mieux » et « se débrouillent » suggère une capacité spécifique de résistance.

Il est en revanche une hantise propre aux femmes : la prostitution forcée. A Ravensbrück, les détenues envoyées dans les bordels mis en place dans certains camps d'hommes à l'intention des kapos, ont été parfois volontaires. C'étaient d'anciennes prostituées, qui partaient avec la promesse d'être libérées au bout de six mois, et revenaient six mois plus tard, malades et épuisées, pour mourir au camp. Certaines ont été envoyées de force. On ne connaît pas de résistante qui ait été transférée dans ces installations, mais la peur existait.

Tous ces tourments, pourtant inhumains, étaient peu de chose auprès de ceux que vivaient les mères : celles qui avaient été séparées de leurs enfants restés « en

¹⁹ Cf. Sections X, XI et XIV des « Instructions pour le camp de concentration de femmes de Ravensbrück (Règlement de camp) », [1939, avant septembre], document déposé au Mémorial de Ravensbrück, 43 p. dactyl., aimablement traduit par Christophe Dumas.

liberté », mais aussi les femmes enceintes et les mères de nourrissons. On ne connaît pas le nombre de déportées qui ont laissé des enfants à leur foyer, mais nombreuses sont celles qui ont vécu cet arrachement. Charlotte Delbo a calculé que parmi les 230 déportées de France par mesure de répression qui ont été envoyées à Auschwitz en 1943, 69, soit 30 %, étaient mères d'enfants de moins de seize ans²⁰. Au moins pouvaient-elles espérer que leurs enfants seraient bien traités par leurs proches. De ce point de vue, leur situation n'était encore rien – si l'on peut dire, dans cet « autre monde » qui dissout les repères – au regard de celle des nombreuses mères juives qui, en 1942, avaient été séparées de leurs enfants en France et avaient ensuite eu connaissance à Auschwitz de la déportation de ceux-ci et de leur destinée. Leur taux de survie infime et très inférieur à celui des hommes (0,3 % des immatriculées de 1942, contre 6,7 % pour les hommes immatriculés la même année²¹), traduit certainement, parmi d'autres causes aussi importantes comme l'affectation à des lieux ou à des travaux moins meurtriers, l'écrasement de leur ressort vital. L'année 1943 où la cache des enfants s'organise en France et surtout l'année 1944 voient s'inverser le différentiel de survie parmi ceux qui n'ont pas été gazés à l'arrivée (11 % pour les hommes et 9 % pour les femmes en 1943 ; 20 % et 59 % en 1944). Comme le souligne Serge Klarsfeld au sujet des mères déportées en 1942, la capacité de survie des mères dont les enfants avaient été tués fut plus atteinte que celle des pères²².

Le nombre de femmes arrivées enceintes à Ravensbrück n'est pas connu²³. Il est supérieur à six cent cinquante, et peut-être inférieur à mille. Pour un camp qui a vu passer 123 000 femmes, ce nombre peut paraître concerner peu de détenues. Mais le destin atroce de ces femmes était connu de tout le camp et participait de l'atmosphère de terreur. Dans un premier temps, jusqu'en 1943, le traitement des femmes enceintes a suivi deux voies selon l'origine de la grossesse. Si la femme se trouvait enceinte alors qu'elle était internée pour « profanation de la race » (Allemande ayant eu des relations avec un travailleur forcé ou un prisonnier de guerre), elle subissait un avortement forcé, en général pratiqué à un terme avancé, jusqu'à huit mois de grossesse et dans des conditions chirurgicales parfois effroyables. L'enfant, souvent viable, était tué sous les yeux de sa mère, selon diverses méthodes. En 1942, alors qu'un convoi de femmes enceintes était arrivé depuis peu à Ravensbrück, Milena Jesenska entendit ainsi les premiers cris - vite interrompus - d'un nouveau-né, et le rapporta à Margarete Buber-Neumann²⁴. Par ailleurs, dans cette première période qui dura jusqu'à l'été 1943, les étrangères étaient envoyées accoucher à l'hôpital d'une localité voisine, où leur enfant leur était retiré et confié à l'Assistance publique national-socialiste (NSV). Elles revenaient ensuite au camp dans l'état moral que l'on

²⁰ Charlotte Delbo, *Le convoi du 24 janvier*, Paris, Editions de minuit, 1965, p. 294.

²¹ Serge Klarsfeld, *loc. cit.*

²² Serge Klarsfeld, « Mères et survivantes », intervention le 11 juillet 2005 à l'université d'été d'Ares à Marseille, 5 pages, *Bulletin de liaison de l'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France*, n° 90, nov. 2005.

²³ Les précisions contenues dans ce paragraphe doivent beaucoup à Bernhard Strebel, *op. cit.*, p. 244-252 ; Geneviève de Gaulle, « La condition des enfants au camp de Ravensbrück », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, n° 45, janvier 1962, p. 71-84 ; Amicale de Ravensbrück et Association des déportées et internées de la Résistance, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1965, p. 202-211.

²⁴ Margarete Buber-Neumann, *Déportée en Sibérie, suivi de Déportée à Ravensbrück*, Paris, Seuil, 1988, p. 351-352.

imagine. A partir d'août 1943, la règle changea. Seules les femmes qui se trouvaient enceintes après avoir servi dans les bordels de camps masculins subissaient l'avortement forcé. Les autres menaient la vie des autres détenues jusqu'aux premières douleurs de l'accouchement, sans considération pour leur état. Leur enfant n'était pas tué sur le moment. Entre septembre 1944 et avril 1945, période pour laquelle on dispose du livre des naissances, 560 bébés sont nés. Faute de soins, de vêtements, d'alimentation, de chauffage, ils mouraient en quelques jours ou en quelques semaines. Ils étaient entassés dans une petite pièce à laquelle les mères n'avaient accès que pour la tétée. Rangés transversalement sur des châlits, ils étaient classés selon leur état – les beaux bébés qui venaient de naître ; ceux d'une ou plusieurs semaines qui avaient déjà l'air de vieillards ; les malades et les mourants. Une vingtaine d'enfants de Françaises sont nés à Ravensbrück. Trois sont revenus : deux qui ont eu la chance de naître quelques semaines avant la libération de leur mère à la fin d'avril 1945, et un troisième, né en novembre 1944, dont la mère, envoyée en kommando dans une ferme, a réussi à nourrir l'enfant avec la complicité de prisonniers de guerre.

Ces réflexions ne prétendent pas avoir le caractère exhaustif et systématique qu'exigerait une étude universitaire. Je les soumetts seulement aux chercheurs de profession. Rétrospectivement, et alors que sur le moment l'idée ne m'en serait pas venue, je me demande si à Ravensbrück, par comparaison avec ce qui se passait à Buchenwald ou à Mauthausen, il ne restait pas quelque chose du patriarcat protecteur accordé par les nazis aux « mères-patries du Troisième Reich ²⁵ ». Le système concentrationnaire que j'ai connu n'était pas fondé sur la haine des femmes, mais sur la passion de la « race » et sur la déshumanisation et la mise à mort de celles et ceux qui paraissaient nuire à celle-ci, quel qu'en soit le motif.

L'auteur

Anise Postel-Vinay a été arrêtée pour faits de résistance le 15 août 1942, à l'âge de 20 ans. Déportée à Ravensbrück en octobre 1943, elle a été libérée le 23 avril 1945 par la Croix-Rouge suédoise. Après la guerre, elle contribua aux trois ouvrages publiés par Germaine Tillion sur Ravensbrück (1946, 1973 et 1988). Elle est également l'auteur des pages relatives à ce camp dans Eugen Kogon, Hermann Langbein et Adalbert Rückerl (dir.), *Les chambres à gaz, secret d'Etat*, Paris, Minuit, 1984, réédité au Seuil en 1987 ; de la présentation et postface à Adélaïde Hautval, *Médecine et crime contre l'humanité*, témoignage manuscrit écrit en 1946 et revu par l'auteur en 1987, Paris, Actes Sud, 1991, rééd. Le Félin, 2006; et en collaboration avec Jacques Prévotat de « La déportation », dans Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, volume 2, Paris, Seuil, 1993, réédité en 2000.

Résumé

L'article compare les pratiques mises en œuvre par le Troisième Reich dans les camps de concentration d'hommes et de femmes en prenant le cas des déportés de France par mesure de répression (c'est-à-dire non compris la déportation de persécution). La comparaison porte donc essentiellement sur Ravensbrück pour les femmes, et Mauthausen et Buchenwald pour les hommes. Elle montre que les trois camps, dépendant de l'administration SS, connaissaient le même régime d'humiliation et de

²⁵ Claudia Koonz, *Les mères-patries du Troisième Reich*, Paris, Lieu commun, 1989, 553 p.

Anise Postel-Vinay, « Camps d'hommes, camps de femmes : premières approches. Etude d'une ancienne déportée de Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr

terreur. Dans les camps d'hommes, la plus grande fréquence des pratiques de cruauté, et le caractère beaucoup plus meurtrier du « travail » imposé, rendent compte, au moins en partie, de la moindre survie des détenus par comparaison à celle des détenues. Du côté des femmes, la spécificité des crimes commis à l'encontre des détenues enceintes et de leurs bébés, et l'atteinte morale propre aux mères privées de leurs enfants restés en France, n'ont pas eu la même incidence statistique sur le taux de mortalité globale. Il est possible, en outre, que les femmes aient fait preuve de plus d'adaptabilité que les hommes aux conditions extrêmes de la survie dans les camps.

Mots-clés : camp de concentration ; Troisième Reich ; race ; national-socialiste ; Ravensbrück ; femmes ; genre ; cruautés ; travail esclave ; extermination par le travail ; avortement forcé ; crime contre l'humanité.

Abstract

“Men's Camps, Women's Camps: First Approaches. Analysis by a Former Ravensbrück's Deportee”

This article compares the treatment of men and women inmates in Nazi concentration camps during World War II, through the example of the people deported from France by measure of repression (ie. not including the deportation of Jews). The comparison focuses on Ravensbrück, for women, and Mauthausen and Buchenwald, for men. It shows that the three camps, depending on the same SS administration, were experiencing the same regime of terror and humiliation. Nevertheless, cruel practices were more frequent in men's camps and the “work” was much more deadly. This partly explains why men survived in a lesser proportion than women. Apart from the crimes perpetrated in both types of camps, the female detainees went through specific horrors, such as forced abortion and the killing or starving to death of their babies. Those who were mothers also endured the sufferings of the separation from their children remaining in France. But those facts did not have the same statistical effect on their mortality rate. Moreover, it seems that women showed a better adaptability than men did to the extreme conditions of survival in camps.

Key words : concentration camps ; Third Reich ; race ; national-socialism ; Ravensbrück ; women ; gender ; acts of cruelty ; slave labor ; extermination through labor ; forced abortion ; crime against humanity.